



RÉGION ACADÉMIQUE
NORMANDIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Le 16 octobre 2018

Dominique Cantrelle, CTR-EVS,
Thierry Puigventos, IA-IPR
Coordonnateurs de l'équipe
et l'équipe laïcité et fait religieux pour la région
académique Normandie

à

Mesdames et messieurs les IEN 1^{er} degré,
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement des
lycées et collèges de la région académique,

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
d'académie, DASEN

Envoi par courrier électronique

Rectorat **Objet : Journée de la laïcité à l'école dans la région académique**

Dossier suivi par

Dominique Cantrelle,
Conseillère technique du recteur
établissements et vie scolaire,
02.32.08.93.50
dominique.cantrelle@ac-rouen.fr

« La République assure la liberté de conscience ». C'est par cette phrase que commence la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, adoptée le 9 décembre 1905. Depuis 2011, le 9 décembre est devenu « Journée nationale de la laïcité ». Fidèle à cet héritage, la Constitution de 1958 rappelle, dans son article premier, que « la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances [...] ».

Thierry Puigventos

IA-IPR Histoire – Géographie
02 32 08 91 20
thierry.puigventos@ac-rouen.fr

La date anniversaire de la loi de 1905 fournit l'occasion d'une pédagogie de la laïcité, d'en expliquer le sens, la portée, d'approfondir les réflexions et de mener des actions sur ce sujet, actions destinées à construire une véritable culture de l'engagement.

Cette année, le 9 décembre tombant un dimanche, une commémoration autour de la date anniversaire sera nécessaire, l'important restant que les écoles, collèges et lycées puissent organiser un temps fédérateur. Dans certains cas, des actions peuvent être envisagées dans la semaine précédant le 9 décembre, les établissements pouvant privilégier un travail de mutualisation avec les mairies pour une action le samedi. Le **vendredi 7 décembre** pourrait ainsi constituer un moment fort, dans nos établissements, pour présenter des travaux d'élèves, mener des initiatives, sur ces thématiques, en rassemblant tous les personnels en charge des élèves, en impliquant les conseils de la vie lycéenne, les conseils de la vie collégienne, afin que chacun puisse s'approprier ce moment, en faire un temps d'échange, d'écoute et d'action.

La laïcité mérite une mise en œuvre pédagogique véritablement pluridisciplinaire pour qu'elle parle aux plus jeunes et qu'elle prenne sens. Toutes les disciplines ainsi que la vie scolaire, les élèves et les parents d'élèves doivent être mobilisés autour de ce principe.

Les écoles, les collèges, et les lycées de la région académique, doivent pouvoir ainsi mettre en place des actions susceptibles de mobiliser les élèves autour de valeurs communes. La Charte de la laïcité, affichée dans tous les établissements, mérite une attention particulière, un travail d'explication.

Nous souhaiterions que les actions proposées prennent des formes très libres :

- exposition de travaux, présentation de vidéo en lien avec les actions menées en amont, dans le cadre des enseignements ;
- lecture et mise en scène, de textes littéraires, ou de textes engagés autour de la liberté de conscience, de l'égalité ;
- organisation de débats, prises de parole, émission sur les web radios des établissements ;
- etc.

Nous souhaitons que cette journée soit l'occasion d'un temps fort dans la vie de nos établissements, autour d'un principe qui a vocation à scolariser ensemble les enfants des écoles de la République.

Nous souhaitons vous assurer que l'équipe laïcité et fait religieux, constituée à l'échelle de la région académique, est à votre écoute pour vous conseiller et pour assurer la réussite de ce moment. Nous vous invitons à nous solliciter et à nous faire connaître les actions prévues pour cette journée à l'aide du coupon réponse joint à ce courrier, en envoyant celui-ci avant le 30 novembre à l'une des deux adresses suivantes, selon votre académie :

journeelaicite@ac-caen.fr

journeelaicite@ac-rouen.fr

Merci de votre engagement.